

Meudon, le 5 février 2010

**CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION
ESPACES AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU
CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE,
VALLEE RIVE GAUCHE**

Enquêtes d'utilité publique
du 5 janvier au 5 février 2010

C'est avec un grand intérêt qu'Espaces accueille cette volonté du Conseil général des Hauts-de-Seine de réhabiliter les berges de Seine. Espaces participe depuis sa création en 1994 à cette reconquête en partenariat avec les Villes d'Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres, et l'agglomération, le Conseil général des Hauts-de-Seine et les autres acteurs concernés tels l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Port autonome de Paris.

1. Introduction

1.1 Présentation générale de l'association Espaces

Depuis 1994, l'association Espaces s'est donnée pour mission d'expérimenter une gestion écologique des espaces naturels du Val de Seine grâce à des techniques appropriées, en vue notamment d'améliorer les qualités paysagères et écologiques des sites naturels urbains. Cette mission est réalisée dans une logique d'aménagement et de développement local et social en créant des emplois pour des personnes en situation d'exclusion dans le cadre de chantiers d'insertion.

Espaces travaille conjointement avec les collectivités territoriales sur ses quatorze chantiers d'insertion et son chantier de bénévoles. Elle est soutenue par l'Agence de l'eau Seine-Normandie dans le cadre d'un contrat global pour l'eau en Val de Seine pour ce qui est de ses actions de valorisation écologique des milieux humides et aquatiques. En 2009, l'association a débuté deux missions de réflexion avec ses partenaires :

- l'étude de faisabilité d'un passeur de rives (de type bac) en partenariat avec le Comité départemental du tourisme des Hauts-de-Seine, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France et le Conseil régional d'Ile-de-France ;
- une réflexion sur l'opportunité de création d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) « Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine » soutenue par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Conseil régional d'Ile-de-France.

1.2 L'action d'Espaces de gestion des berges du Val de Seine et de la Vallée rive gauche

Espaces entretient quotidiennement 15 kilomètres de berges de Seine grâce à 7 équipes de 7 éco-cantonniers (salariés en insertion) et un encadrant ; elle réalise une veille écologique sur un linéaire de 22 km (sur 8 communes¹ du périphérique parisien au pont de Puteaux, sur la rive gauche et sur la rive droite, île Saint-Germain incluse). L'action d'Espaces s'inscrit dans le Schéma départemental d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges (SADGE) des Hauts-de-Seine, auquel elle a contribué.

Trois équipes s'attachent particulièrement au linéaire des berges concerné par le projet d'aménagement Vallée rive gauche. Ce site est le site fondateur de l'association et a accueilli le premier chantier d'insertion de l'association, conçu avec les villes concernées (Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres). Ce linéaire de berges est ainsi entretenu et réhabilité quotidiennement depuis janvier 1995 par les éco-cantonniers de l'association.

La gestion du site des bords de Seine de la Vallée rive gauche est menée par les équipes des chantiers d'insertion d'Espaces depuis 15 ans dans l'objectif de leur reconquête et de leur réhabilitation :

- **l'entretien bi-hebdomadaire des cheminements et des espaces**, au cours duquel sont effectués ramassage des déchets et taille de la végétation ;
- **l'entretien des espaces verts et naturels**, pour lequel Espaces développe des techniques de gestion différenciée respectant les équilibres naturels et préservant la faune et la flore locales et les ressources naturelles (eau, air, sol). La gestion différenciée inclut la lutte contre l'envahissement par les espèces floristiques exotiques invasives, le compostage, et bien sûr l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais de synthèses ;
- **la réalisation d'ouvrages structurants** pour la requalification des berges de Seine : remplacements des palissades de chantiers par des barrières en bois², création d'une sculpture en land art à l'entrée de Sèvres qui s'étend sur 200 mètres³, création du Jardin des 5 sens à Meudon⁴... ;
- **la connaissance et l'évaluation de la biodiversité** du site, au travers d'une veille écologique assurée par les équipes d'Espaces, comprenant la réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques des berges de Seine et des propositions de plans d'action adaptés ;
- **l'alerte aux dégradations** constatées (dépôts de gravats, pollutions, accidents...) effectuée auprès des services techniques des collectivités concernées par les équipes d'Espaces présentes quotidiennement sur les sites ;
- **la valorisation sociale du site** qui comprend des actions de communication, d'animation, de sensibilisation et de formation des différents publics. De nombreuses visites - découvertes des berges de Seine sont organisées (opérations de nettoyage de printemps, journées du patrimoine, semaine du développement durable...), de même qu'une signalétique et une information, la pose d'un éco-compteur sur le chemin de halage à Meudon en amont du pont

¹ Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Paris, Puteaux, Saint-Cloud, Sèvres, Suresnes.

² Action menée depuis 1996 sans discontinuer. Travail poursuivi aujourd'hui par le Conseil général des Hauts-de-Seine aux côtés d'Espaces.

³ Création de cette œuvre en Land art de la sculptrice boulonnaise Brigitte Sillard avec les éco-cantonniers à partir d'anciennes pierres calcaires monumentales du port de Sèvres. Sculpture inaugurée le 6 juillet 2000 par les maires de Sèvres et Meudon. *Référence : L'écho-cantonnier N°9 septembre 2000.*

⁴ Création d'un Jardin naturel des 5 sens sur l'ancien site de l'hôtel du Martin-pêcheur, place Charles Bergéyre (port du Bas-Meudon). Jardin réalisé avec le soutien de Gaz de France Transport, inauguré le 26 mai 2005 par le maire de Meudon et le conseiller général du canton. *Référence : L'écho-cantonnier N°21 septembre 2005.*

Seibert, la réalisation et participation à de très nombreux articles, reportages sur les berges de Seine de Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres.

- **des contributions aux différents projets d'aménagement** dans le cadre de concertations ou d'enquêtes publiques (participation aux réunions, contributions écrites...).

Depuis 1997, Espaces met en œuvre dans le cadre de ses chantiers d'insertion, des ouvrages de restauration de berges par des techniques de génie végétal. Elle a ainsi créé le premier ouvrage de maintien de berges par technique de génie végétal sur la Seine, et un des tous premiers en France sur un fleuve navigable⁵. Près de 350 mètres linéaires de berges dont 330 mètres linéaires⁶ sur les berges de Seine ont été restaurés par ces techniques depuis 1997.

Un ouvrage de génie végétal de 40 mètres linéaires a été réalisé quai de Stalingrad à Issy-les-Moulineaux en 2006 par une équipe en chantier d'insertion d'Espaces (secteur aval du Balcon de la Résistance). Deux autres ouvrages ont été réalisés sur l'île Saint-Germain, sur la berge de Seine située face à celle du projet.

1.3 Les partenaires d'Espaces pour la gestion et l'entretien des berges de Seine

Cette action de gestion durable des berges de Seine -écologique et sociale- menée par l'association Espaces est réalisée grâce au soutien majeur de nombreux partenaires :

- **le Conseil général des Hauts-de-Seine** avec qui Espaces travaille depuis 2000 pour la gestion des réserves foncières. Une convention de subvention pour la réalisation d'actions d'écologie urbaine, d'entretien et de valorisation des berges de Seine, d'espaces naturels sensibles et d'espaces en attente d'affectation qui lie Espaces et le **Conseil général des Hauts-de-Seine** est en cours pour la période mars 2006-décembre 2009. La convention a été prolongée pour l'année 2010 et un nouveau conventionnement sous forme de marché d'insertion (article 30) est envisagé à partir de 2011 ;
- **les Villes de Issy-les-Moulineaux, Meudon et la Communauté d'agglomération Val de Seine** (pour Sèvres) avec qui des conventions d'objectifs pluri-annuelles sont mises en œuvre depuis 1995 ;
- **l'Agence de l'eau Seine-Normandie** qui soutient la reconquête écologique des berges de Seine dans le cadre d'un contrat global pour l'eau dans le Val de Seine (2008-2012) ;
- **le Port autonome de Paris** pour l'entretien de l'ensemble des ports végétalisés du Val de Seine et notamment de Issy-les-Moulineaux (à compter de 2010), Meudon et Sèvres ;
- **Voies navigables de France** dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'usage temporaire non exclusif du Domaine public fluvial ;
- **les différents partenaires de l'insertion** (DDTEFP des Hauts-de-Seine, Conseil général des Hauts-de-Seine, Conseil régional d'Ile-de-France, Agefiph/Fnars...) ;
- **différents partenaires concernés par les sites** des berges de Seine entretenus (Gemalto, Sycotm, Gaz de France Transport...) ;

⁵ Ouvrage d'Issy-les-Moulineaux, île Saint-Germain, petit bras de Seine, amont du pont de Billancourt. Ouvrage inauguré le 30 juin 1999 par la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement et le député-maire d'Issy-les-Moulineaux. *Référence : Actes de la journée d'étude du 30 juin 1999 « L'aménagement écologique des espaces urbains au cœur de l'Ile-de-France » coorganisée par Espaces, Diren Ile-France, Ville d'Issy-les-Moulineaux.* Cet ouvrage est cité dans de nombreux guides de référence sur le sujet.

⁶ 7 ouvrages ont ainsi été réalisés : à Issy-les-Moulineaux, sur l'île Saint-Germain (petit bras), quai de Stalingrad ; à Boulogne-Billancourt, roselière quai Georges Gorse, inaugurée en septembre 2003 et qui a bénéficié du label du ministère de l'environnement, frayère quai du 4 septembre ; chantier en cours à Paris sur les berges du Bois de Boulogne à l'amont du pont de Puteaux.

- **des actions de mécénat** de façon ponctuelle (Renault, fondations Bouygues Telecom, Gaz de France, Macif, Novartis...).

1.4 Espaces et le projet d'aménagement « Vallée rive gauche »

Le Conseil général des Hauts-de-Seine a sollicité l'association Espaces pour faire partie du comité de pilotage pour l'aménagement des berges de Seine rive gauche et des espaces publics attenants, du pont de Sèvres à Paris, dans le cadre des études de définition, lequel s'est réuni de décembre 2005 à juin 2007.

L'association Espaces a largement diffusé l'information relative à la concertation en cours auprès de ses 300 adhérents et des habitants, à travers :

- affichage et diffusion des flyers édités par le Conseil général des Hauts-de-Seine ;
- l'affichage des dates de l'enquête publique et du lien vers le site du Conseil général en ouverture du site internet de l'association ;
- un article dans le journal L'écho-cantonnier (N°36 janvier 2010 p. 21) ;
- une visite pédestre des berges de Sèvres à Issy-les-Moulineaux le dimanche 17 janvier 2010 dans le cadre du programme des Jardins de l'inf'eau (annoncée dans le dépliant trimestriel, et dans L'écho-cantonnier...) qui a rassemblé une vingtaine de personnes ;
- une réunion d'information avec les adhérents de l'association le jeudi 21 janvier 2010 qui a rassemblé une vingtaines d'adhérents ;
- une visite pédestre des berges de Sèvres à Issy-les-Moulineaux pour les membres de la Commission d'enquêtes le samedi 23 janvier 2010 ;
- la participation à une animation de quartier Sèvres-Manufacture le 1^{er} février 2010 de présentation du projet aux habitants (35 participants).

Dans cette présente contribution, l'association centre sa réflexion sur la partie du projet attachée à l'aménagement des berges de Seine. Espaces souhaite ainsi apporter sa connaissance du site acquise au fil des années et son expérience en matière de protection et d'entretien des berges de Seine du Val de Seine, dans le cadre de la création d'emplois d'utilité sociale pour les personnes en situation d'exclusion.

2. Considérations préliminaires relatives au projet soumis à enquête publique

2.1 Concertation et information

2.1.1 Lisibilité de l'information et communication

L'association Espaces félicite le maître d'ouvrage pour la bonne communication autour du projet :

- affichage sur site ;
- flyers largement distribués (que l'association a relayés) ;
- installation dans chaque salle de l'enquête publique de panneaux d'exposition didactiques ;
- site internet dédié www.vallee-rive-gauche.fr.

2.1.2 Mise à disposition des documents

La mise à disposition sur le site internet dédié des documents a eu le mérite d'exister, mais était souvent peu lisible dans son organisation.

Ainsi, l'association remarque que les documents mis en ligne sur le site ont pu prêter à confusion. La Bibliothèque de documents, sous le titre « Les documents du projet », fournit des états antérieurs du projet, par exemple « le programme d'aménagement ». Pour sa part, le dossier d'enquête publique DUP n'a été mis en ligne que 8 jours après l'ouverture de l'enquête et le dossier loi sur l'eau le 20 janvier 2010.

Sur le dossier d'enquête publique lui-même, en ligne, l'association pense qu'il aurait été opportun de donner des titres clairs aux diverses « pièces », au lieu de ne les nommer que par un numéro de tome et une lettre d'ordre.

2.1.3 Le regret de l'absence de communication et de concertation avec le maître d'œuvre Ilex pendant toute la phase d'étude du projet présenté

Une concertation significative, à laquelle Espaces a pu participer, a eu lieu pendant la phase des études de définition (2005-2007), avec, lorsque nécessaire, des réunions de travail techniques (berges, bateaux-logements).

Mais depuis le choix du maître d'œuvre (groupement Ilex) mi-2007, toute concertation a été suspendue. L'association Espaces, pourtant référencée sur le site Vallée rive gauche en qualité d'intervenant sur le site et conventionnée avec le Conseil général des Hauts-de-Seine, regrette l'absence quasi totale de travail en commun sur le projet présenté, qui aurait permis d'éviter d'importantes erreurs liées à l'absence de connaissance du site, de son histoire et de ses usages, et l'amélioration significative du projet.

Une réunion de travail « non officielle » a seulement eu lieu en mars 2008 entre les responsables de l'unité Eau écologie urbaine d'Espaces et Jean-Philippe Pagès, écologue d'Ilex. L'agent de veille écologique d'Espaces a pu alors lui faire visiter une partie des berges dans les semaines qui ont suivi. Toutes les données disponibles sur le site ont été remises, mais n'ont été qu'extrêmement partiellement réutilisées et valorisées.

→ Le dossier présenté ne semble pas avoir tenu compte de l'importante contribution faite par l'association en décembre 2008 lors de la phase de concertation.

Ainsi à titre d'exemple :

- l'absence de signalement de l'espèce emblématique du martin-pêcheur (*Alcedo Atthis*) est consternante. Celle-ci peut s'observer très fréquemment sur le site. Elle est rappelée à juste titre comme « une espèce rare et en régression en Ile-de-France » dans le Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges (février 2006) du Conseil général des Hauts-de-Seine. Présente dans de nombreux livres ou brochures édités par le Conseil général, elle est notamment recensée dans l'étude menée par le CORIF à la demande d'Espaces publiée en 2008 et remise à Ilex (Voir 3.3 secteur C). Le maintien de cet oiseau, qui niche au ras de l'eau dans la berge meuble, implique l'abandon de nombre de projets palplanches prévues dans le projet, dont l'utilité ne s'avère pas, par ailleurs, indispensable (Cf paragraphe 2.4.1).

Cette absence de relations avec Espaces, mais aussi avec d'autres acteurs (bateaux logements, associations cyclistes, d'habitants, copropriétés, entreprises locales...), entraîne des manques ou erreurs importants tant sur le plan de la mémoire des lieux que des déplacements, de la faune et la flore locales.

Autres exemples d'oublis ou erreurs (développés dans les parties concernées) :

- les nombreux lieux de mémoires oubliés ou négligés : port du Bas-Meudon - place Bergeyre ; octroi du port de Meudon (attribué à Louvois) ; passes du Bas-Meudon ; alignement de mégalithes...

- des itinéraires souvent peu en phase avec la réalité des usages, nécessités et contraintes du site comme entre le long du port de Sèvres, à l'amont du pont de Sèvres.

>>> Proposition concertation. Pour remédier à cette situation et rectifier ce qui doit l'être, l'association Espaces propose au Conseil général des Hauts-de-Seine la mise en place d'un comité de suivi du projet au sein duquel des groupes de travail élargis aux personnes concernées selon les thèmes (vélos, aménagements végétaux, gestion et planning du chantier...) pourront être mis en place. Ces groupes de travail pourront évoluer notamment en fonction des sites et villes concernés sur le linéaire. Cela pourrait s'intégrer au concept de la charte de « chantier vert » proposé (Cf. page 159 du dossier loi sur l'eau).

Une telle méthode désormais mise en oeuvre depuis de nombreuses années et à laquelle participe activement l'association Espaces a montré sa très grande efficacité dans le cadre du C2D92, des Conseils locaux de développement durable de Saint-Cloud et Sèvres, de l'atelier d'urbanisme et de développement durable d'Issy-les-Moulineaux, de la ZAC Seguin-Rives de Seine à Boulogne-Billancourt.

2.2 Remarques générales liées au bâti, aux logements et aux activités économiques

Le projet a engendré au fil des décennies la suppression de très nombreux bâtiments de logement ou d'activité sur tout le linéaire du site, que ce soit côté berges (Meudon) ou côté coteaux (Sèvres, Issy-les-Moulineaux et Meudon aux extrémités amont et aval du territoire communal). Cette situation engendre trois conséquences :

- une libération de l'espace qui apporte plus d'espaces verts en bords de Seine, libère de l'espace en cas de crues, permet de reculer la voie par rapport à la Seine en certains endroits, notamment entre le pont de Billancourt et la limite amont de Meudon. Cette situation est donc largement positive ;

- la suppression non compensée d'une quantité importante de logements et notamment de logements sociaux, ou sociaux de fait.

>>> Proposition logements : l'association sollicite le maintien de l'immeuble du 49 route de Vaugirard qu'un léger décalage de la route permettrait de préserver (Cf. partie 3.4 secteur D) ;

- **supprime de très nombreux locaux d'activités artisanales ou de commerces** (notamment au bas Meudon) ce qui est préjudiciable à la vie des bords de Seine, en semaine comme le week-end. Ce dernier point engendre deux problèmes :

≥ l'absence de locaux prévus pour l'entretien du site des bords de Seine, ce qui pénalisera l'association comme tout autre structure qui aurait en charge tout ou partie de la gestion des sites. L'association doit ainsi quitter ses locaux de La Scala 265bis quai de Stalingrad à Issy-les-Moulineaux, sans alternative proposée (de ce fait, l'association travaille sur une hypothèse privée dans le quartier du bas Meudon, hypothèse non encore certaine, et d'un coût important pour l'association).

>>> **Proposition locaux techniques** : l'association demande que soit prévus des espaces de stockage et de gestion des espaces verts (petits bâtiments en bois, zone de compostage ...)

≥ la suppression des locaux d'activité de type café, brasserie, kiosques, salon de thé... sur l'ensemble du linéaire des berges engendre un manque d'activités à venir, y compris le week-end pour les promeneurs. A titre d'exemple : le déplacement technique malheureux, il y a quelques années, du kiosque à journaux présent depuis plusieurs décennies place de la Résistance à Issy-les-Moulineaux a engendré sa fermeture car désormais éloigné de l'axe passant, désertifiant un peu plus le carrefour...

>>> **Proposition locaux commerciaux** : l'association demande le maintien de la terrasse du Restaurant des bords de Seine situé au niveau de la passerelle d'accès à l'île Saint-Germain ; à Issy-les-Moulineaux, un des seuls lieux de convivialité encore existant en bords de Seine. La terrasse permet en outre de profiter de la Seine.

>>> **Proposition d'espaces culturels** : l'association demande la création d'un ou deux lieux d'activités culturelles (salle d'exposition ou autre) qui s'insèreraient dans le cadre de la Vallée de la culture. Ceux-ci pourraient s'insérer dans les projets de La Fabrique Gaupillat/place Bergeyre), au niveau du 49 route de Vaugirard à Meudon, autour du pont d'Issy...

2.3 Remarques générales relatives aux transports et circulations

Espaces ne possède aucun véhicule à moteur et ses membres se déplacent quotidiennement au moyen de véhicules non polluants (marche à pieds, transport hippomobile au Domaine de Saint-Cloud, vélo-rail sur la petite ceinture, transports collectifs, vélo...).

Les membres de l'association (adhérents, salariés permanents, éco-cantonniers) utilisent très régulièrement le vélo dans leurs déplacements⁷ et notamment en bords de Seine.

2.3.1 Concernant la route elle-même, le souci de l'association Espaces reste double

- assurer son intégration urbaine, de façon à ce que la Seine et ses berges soient accessibles facilement depuis les zones construites, habitats comme bureaux ;

⁷ Espaces a reçu en octobre 2005 lors du Congrès du club des villes cyclables à Lille le trophée national du vélo pour son usage quotidien du vélo comme moyen de transport professionnel.

- que son utilisation soit plus sûre et plus confortable qu'elle ne l'est aujourd'hui pour les usagers « premiers » et naturels que sont piétons et cyclistes, notamment ceux qui se rendent sur leurs lieux de travail ou d'activité.

2.3.2 Sur certains termes utilisés

L'expression « *déplacements doux* », utilisée dans la réponse du pétitionnaire, peut laisser penser qu'il n'envisage marche à pied et pratique du vélo que comme des activités de loisir tranquille.

Cette crainte est confortée par la lecture de l'association « développement économique » et « automobile » trouvé dans la partie « Bilan de la concertation » :

« La délibération du CG en date du 27/06/08 approuve, dans son article 1, les objectifs poursuivis pour le projet « vallée rive gauche » :

(...)

une recherche de *fluidité pour la circulation automobile afin d'accompagner le développement économique* du Val de Seine,

(...)

une continuité des *cheminements piétons et mixtes* sur tout le linéaire, heureusement suivie de :

- *une piste cyclable de transit,*

et de

- *des traversées piétonnes sécurisées ouvrant les villes concernées vers la Seine,*

- *un meilleur rapport des villes au fleuve. »*

2.3.3 Une tonalité du projet pas encore assez en phase avec les pratiques actuelles et à venir de la société

L'association regrette que l'expression et la tonalité du projet présenté traduise une vision dépassée de la situation des déplacements. Il est en effet expliqué et traduit dans les projets :

- qu'améliorer la circulation à vélo est une démarche contraignante, alors que le chemin de halage (le week-end) et la RD7 (en semaine, pour des déplacements) sont fréquentés de plus en plus par les cyclistes ;

- que le choix de se déplacer en transports en commun est un choix subi ;

- que le déplacement des piétons n'est pas envisagé comme tel, mais uniquement sous l'angle de la promenade ou de la traversée de la RD7 lors de passages sécurisés ;

- que seul l'accès en automobile assure l'attractivité économique du secteur.

2.3.4 Au sujet des cyclistes et des distances parcourues

Si l'intégration d'une donnée « vélo » est dorénavant à peu près acquise partout sans qu'il soit besoin de rappel à la loi, il n'est pas sûr que cela soit toujours avec le souci du service rendu.

Le linéaire concerné ici représente une distance très courte, à parcourir à plat : c'est la configuration idéale à vélo. Il serait très regrettable qu'un aménagement exemplaire ne soit pas réalisé dans un tel site idéal et vu l'importance du financement public engagé. Il a été mis en évidence (T. Bracher, DIFU) que le seuil « acceptable » pour un déplacement quotidien à

vélo était de l'ordre de 8 km. On ne peut nier que cela concerne un certain nombre d'habitants et d'activités du site.

Sur le bassin d'emploi situé à l'est du territoire concerné, comprenant Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Paris XV^e, la moitié des franchissements du boulevard des Maréchaux l'est pour moins de 5 km.

En Ile-de-France, la portée moyenne d'un déplacement mécanisé est de 7,1 Km (EGT 2005). Les Franciliens font en moyenne un peu moins de 4 déplacements par jour travaillé, représentant au total 13 Km en 1976 (soit 3 Km à chaque fois), et 16 Km en 2001, soit toujours moins de 4 Km à chaque fois.

En France, 90 % des habitants des communes périurbaines changent de commune pour aller travailler ; la moitié des personnes qui changent de commune font moins de 12,2 Km ; 26 % des gens qui changent de commune font entre 5 et 10 km. (Insee première, mars 2007).

En Ile-de-France, « une personne entre 25 et 54 ans, donc au cœur de la période d'activité, réalise 22 Km par jour environ, tandis que les individus aux marges de cette période, soit les 15-24 ans et les 55-64 ans en font 16 Km ». (IAURIF. 170 millions de kilomètres par jour. Un autre regard sur la mobilité des Franciliens par une approche fondée sur les distances parcourues par les individus au cours de leurs déplacements. Novembre 2008). 22 Km répartis sur 4 trajets, soit 6 Km à chaque fois.

2.3.5 Sur l'aménagement proposé en général

2.3.5.1 Un exemple souvent cité de façon opportune

Le maître d'ouvrage propose souvent en exemple ce qu'il a déjà réalisé sur un linéaire situé en aval, **entre les ponts de Puteaux et de Suresnes**. C'est précisément ce que l'association ne pense pas souhaitable : traversées difficiles, éloignement de la Seine (ce que le projet présenté résout en transférant la partie verte en bord de Seine), piste cyclable hachée et située pour la descente de la Seine de l'autre côté de la chaussée (côté bâti), terre-plein central, caractère routier fortement marqué rendent ces lieux encore plus inhospitaliers qu'avant réaménagement.

De ce fait le site aménagé à grands frais, tant pour la promenade piétonne, que la piste cyclable et que les berges (entretenu par Espaces avec l'appui du Conseil général) n'est malheureusement absolument pas fréquenté par le public. La commission d'enquête peut s'en rendre compte par elle-même.

2.3.5.2 Règles d'ensemble

L'association Espaces considère que :

- les piétons doivent disposer de trottoirs tout le long de la route et des deux côtés ;
- les cyclistes doivent pouvoir circuler de façon efficace ;
- les espaces de détente, voire de promenade, sont destinés d'abord aux piétons, même s'il est souvent possible d'y accepter les vélos à vitesse très lente et à condition qu'ils ne perturbent pas les piétons.

2.3.5.3 Les traversées piétonnes

L'association souhaite que les cheminements piétonniers depuis la ville et les coteaux vers la Seine soient facilités et que l'aménagement de la voirie facilite ces transitions, en phase avec le Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges (février 2006) du Conseil général des Hauts-de-Seine (page 145, « Ouvrir la ville sur le fleuve »).

A titre d'exemples :

- le cheminement qui descend depuis le parc Brimboration vers la rue Troyon (au numéro 16) doit permettre de rejoindre facilement les bords de Seine (voir remarques secteur A), ce qui est aujourd'hui totalement impossible et reste impossible dans le projet présenté ;
- la ruelle aux Bœufs, qui est un axe très important reliant Meudon-ville aux bords de Seine, ne débouche pas sur un passage piéton ;
- descente des Rivières (face à la maison des bords de Seine) ;
- accès Camille-Desmoulins à Issy-les-Moulineaux ;
- entre le pont d'Issy et Paris, qui ne prévoit aucun passage piéton ;
- au pied du boulevard périphérique... à ce dernier endroit, il suffit d'observer les difficultés que rencontrent les taxis venant de Paris pour charger leurs clients, personne ne pouvant rejoindre l'autre.

Le plan prévoit 15 traversées sur le linéaire concerné. C'est largement insuffisant (moyenne d'un passage/300 m), puisque le simple respect du code de la route implique qu'il y en ait deux par intersection, plus une tous les 100 mètres sauf en l'absence de toute raison de traverser.

>>> Proposition traversées piétonnes. L'association sollicite l'augmentation du nombre de traversées piétonnes, avec création au droit de chaque rue et sur les longs segments qui en sont dépourvus : quai Roosevelt, aval pont d'Issy, amont pont de Sèvres...

2.3.5.4 Les cheminements piétons poreux

Espaces propose que le revêtement de la promenade piétonne évolue du béton vers un substrat perméable comme de la grave compactée, qui par ailleurs est désormais reconnu comme étant bien meilleurs pour la santé (jogging, promenade...) que les sols bitumés ou bétonnés.

Pour l'entretien de ces cheminements rustiques (qui nécessite un retour aux anciens savoir-faire), on pourra se reporter au très instructif ouvrage de Claude Vacant « Du cantonnier à l'ingénieur. Les métiers de la route au fil des siècles »⁸.

2.3.5.5 Maintenir un trottoir côté Seine

Le plan « Les parcours piétons et cheminements mixtes » semble indiquer qu'il n'y aurait de trottoir que côté ville, ce que l'on constate notamment à l'aval du passage à niveau du port de Sèvres où le trottoir est supprimé au profit d'une végétalisation rendant l'espace voirie exclusif à la voiture et renforçant le côté autoroutier de l'échangeur du pont de Sèvres au lieu

⁸ Publié par L'école des ponts et chaussées. 2001. 328 p. 47 €

de l'urbaniser. Cette démarche va à l'inverse de toute la tendance actuelle telle que par exemple la pacification et l'intégration dans la ville du boulevard circulaire de La Défense (côté Courbevoie).

Les piétons doivent pouvoir marcher de façon commode et efficace des deux côtés de la route. A défaut de trottoir, on peut déjà prévoir que les piétons marcheront sur la piste cyclable.

>>> Proposition circulation piétons. L'association sollicite le maintien d'un trottoir piéton de chaque côté sur l'ensemble du linéaire de l'aménagement.

2.3.5.6 Sur la circulation à bicyclette

« Une piste cyclable est créée bidirectionnelle de 2,50 mètres sécurisée et longeant la RD 7 en rive nord de la RD 7 de Sèvres à la ZAC des Bords de Seine à Issy-les-Moulineaux et en rive sud de la ZAC des Bords de Seine au port d'Issy ».

Espaces attire l'attention pour que la conception des aménagements cyclables soit confiée à un spécialiste et menée en étroite concertation avec les usagers cyclistes, permettant de prendre en compte les habitudes des cyclistes et les meilleurs aménagements possibles en vertu des expériences concluantes réalisées ailleurs. A ce titre, on pourra s'inspirer du travail mené par le Groupe de travail vélo du Comité sévrien de développement durable (CSDD) récemment mis en place.

Il importe notamment que les cyclistes ne perdent pas leur priorité aux intersections, que leur cheminement soit assuré jusqu'au bout et qu'il soit aménagé en fonction de leurs mouvements naturels. On ne peut par exemple interrompre brutalement une piste à deux pas du pont de Sèvres.

L'invocation des « normes CERTU » n'est pas adéquat car cet organisme n'émet que des recommandations, tant chaque cas est à étudier de près.

La mention selon laquelle « les cheminements en bord de Seine pourront être utilisés pour un usage vélo loisirs » est importante, mais devra être adaptée en fonction de la fréquentation tant cycliste que piétonne et ne peut donc qu'être complémentaire aux pistes cyclables.

Certains plans semblent montrer un positionnement de la piste cyclable entre Seine et trottoir, ce qui n'est la plupart du temps pas souhaitable. La circulation des vélos côté chaussée doit être la règle constante.

2.3.6 Changement de côté de la piste.

L'association s'étonne de constater que l'on envisage de changer la piste de côté en cours de route, pour la mettre obligatoirement côté ville entre Paris et la passerelle de l'île Saint-Germain.

Il se trouve que cette configuration ne peut permettre de raccord avec l'accès depuis Paris, qui se fera probablement via le côté Seine, sous le pont du Garigliano. La Ville de Paris a-t-elle été consultée ? L'association s'interroge sur le fait que la circulation des vélos soit plus

difficile à gérer que celle d'automobiles à la sortie du port. L'exemple de la sortie amont du port de Bercy, qui croise une piste cyclable, tend à nous montrer que les dangers sont gérables.

Espaces souligne aussi que ce changement de côté est tout à fait défavorable à la fluidité du déplacement à vélo, et aura pour conséquence immédiate que certains cyclistes rouleront sur la chaussée et d'autres sur le trottoir.

Aussi, sous réserve d'un soin extrême à la réalisation de ce corridor cycliste, il peut être accepté.

>>> Proposition circulation vélo : une solution beaucoup plus simple est soutenue par l'association, consistant à simplement créer une bande cyclable de chaque côté, ou une piste cyclable de chaque côté, selon les circonstances. Dans ce cadre, il s'agirait :

- **d'ajouter côté coteau une piste cyclable mono-directionnelle dans le sens pont de Sèvres/pont de Billancourt ;**
- **d'ajouter côté berge une piste cyclable mono-directionnelle dans le sens Paris-Pont d'Issy.**

2.4 Remarques générales relatives à l'aménagement végétal des berges

Espaces regrette que la complexité des différents dossiers d'enquête publique ait tendance à brouiller les principes d'aménagement de berges. Par ailleurs, il s'agit en effet la plupart du temps de principes d'aménagement qu'il conviendra d'affiner par des études ultérieures. Il est donc difficile de se faire une idée concrète de l'aménagement qui aura effectivement lieu et donc d'émettre un avis précis et circonstancié.

Globalement l'ensemble de l'aménagement s'éloigne très fortement de tout ce que le Conseil général a développé depuis une quinzaine d'années. L'aménagement proposé, très minéral, même si un premier effort est fait en termes de techniques végétales, va à l'encontre de l'esprit et du texte du Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges (février 2006) du Conseil général des Hauts-de-Seine. Espaces y reviendra secteur par secteur.

L'Avis de la DIREN Ile-de-France est publié sur le site de l'enquête sous le titre « *La DIREN émet un avis favorable sur le projet Vallée rive gauche* ». Si cela est vrai sur le plan de la voirie, tel n'est pas le cas sur le plan de la végétalisation des berges puisque au contraire la DIREN émet des réserves assez importantes relatives au traitement végétal des berges.

La végétalisation des berges revêt un caractère particulièrement important en raison de l'emplacement de la prise d'eau de la station du Mont-Valérien (alimentation de l'ensemble de la presqu'île de Gennevilliers en eau potable) au niveau du pont de Saint-Cloud qui nécessite d'améliorer fortement la qualité de l'eau de la Seine.

2.4.1 Abandonner le principe des palplanches

De très nombreux secteurs (A, B, C, D) sont couverts de palplanches comme indiqué p.23 (point B) du dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau : « les aménagements des berges sur les différents secteurs nécessitent souvent la pose de

palplanches permettant de créer une enceinte étanche ». Ce dernier argument, dès lors qu'il n'est pas une nécessité absolue en terme de sécurité, est totalement contradictoire avec la loi sur l'eau et le SDAGE, qui doivent chaque fois que possible créer et favoriser le lien terre-eau.

823 m sont concernés, supprimant tout lien entre la rivière et le milieu terrestre, soit l'équivalent de l'ensemble du linéaire des berges de Meudon (800 m).

>>> Proposition de génie civil doux « à l'ancienne » pour les aménagements : L'association souhaite l'abandon de tout nouveau rideau de palplanches. A la différence des aménagements de génie civil proposés et trop habituels, il convient de revenir aux techniques anciennes où les perrés sont posés sur des pilotis de bois sous-fluviaux (voir plans annexe 2), maintenant une capillarité indispensable entre les deux milieux. Ainsi les gradins proposés à Meudon peuvent-ils être réalisés de cette manière-là sans aucun problème, ne nuisant ainsi pas au milieu naturel. Par ailleurs, cette méthode est beaucoup moins chère, plus facilement réparable et durable : les perrés maçonnés ont près de 150 ans quand les perrés de béton situés aux abords du pont de Sèvres (rive droite amont) qui ont 50 ans s'effondrent, de même que les grands escaliers du pont de Billancourt (côté petit bras sur l'île Saint-Germain) qui ont 20 ans.

2.4.2 La renaturation des berges

Espaces remarque que le projet d'aménagement se veut aller dans le sens d'une restauration des berges par des techniques de génie végétal, ce dont se félicite l'association. Les solutions d'aménagement semblent toutefois assez frileuses en ce qui concerne une véritable « renaturation des berges » pourtant préconisée par le nouveau Sdage adopté le 29 octobre 2009.

De manière générale, l'association s'inquiète du recours redondant aux palplanches notamment au pied des perrés qui constituent eux mêmes des protections suffisantes. En effet, la mise en place de palplanches est une technique très lourde interdisant tout contact entre la terre et l'eau et réduisant par conséquent à néant les fonctions hydrologiques, physico-chimiques, biologiques et écologiques des berges.

Si les perrés nécessitent un défrichage et un nettoyage important, leur végétalisation spontanée par une strate herbacée ne met pas en péril les ouvrages et participe par ailleurs à l'aspect corridor écologique.

Le batillage est effectivement une contrainte hydraulique forte mais la présence de zones d'atterrissement, même en pied de perré (sur Sèvres par exemple), et les multiples expériences d'Espaces en la matière depuis près de 15 ans, montrent que les techniques végétales « pures » -c'est-à-dire sans consolidations minérales de type gabions, palplanches (largement employés) ou enrochements (apparemment peu utilisés), peuvent être applicables sur de nombreux secteurs du grand bras de Seine navigué.

L'association regrette ainsi que les techniques végétales ne soient prévues que sur le petit bras de Seine (p. 23 et 24 du dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau) et consistent en réalité la plupart du temps à des techniques mixtes avec la mise en place de gabions.

Les remarques de l'association à ce sujet sont détaillées dans le chapitre suivant, séquence par séquence.

En outre, Espaces regrette qu'un projet d'une telle envergure n'intègre pas, par exemple au fil d'une grande « pelouse », une pente douce entièrement végétale et descendant jusqu'à la Seine. Les surfaces dégagées nous semblent en effet suffisantes pour qu'une berge totalement naturelle soit reconstituée. Une végétalisation adaptée de cette pente douce suffirait à la stabiliser malgré les effets du batillage.

Le recours plus systématique à des techniques purement végétales va dans le sens des recommandations de différents documents d'aménagement et de gestion.

C'est effectivement le cas du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin Seine-Normandie qui prévoit, entre autres, la renaturation des berges des cours d'eau artificialisés pour l'atteinte du bon état des eaux prescrit par la directive cadre européenne de 2000. Ce schéma fraîchement adopté pour la période 2010-2015 renforce encore les prescriptions dans ce sens et la réalisation de tels ouvrages est financièrement aidée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

C'est aussi le cas du Schéma d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges, du département des Hauts-de-Seine, qui prévoit le développement de la vocation naturelle de la Seine et de ses abords, la favorisation du maintien et du renforcement de la biodiversité ainsi que la réhabilitation des protections de berges à caractère naturel.

La charte régionale de la biodiversité insiste sur l'importance des berges de fleuve en tant que corridor écologique.

Le Schéma directeur de la région Ile-de-France adopté en septembre 2008 relève l'importance de la préservation des zones humides, des dépendances et des délaissés de rivière pour l'atteinte du bon état des eaux.

Enfin Espaces s'inquiète au sujet des 5,5 ha de surface imperméabilisée faisant l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau (cf p. 28 dossier d'enquête publique loi sur l'eau).

2.4.3 Au sujet de la biodiversité

2.4.3.1 La modification du substrat végétal

Nous tenions à attirer l'attention sur le fait que le projet implique une restructuration complète du site, avec reprise de tous les substrats, décaissements importants par endroits, et recouvrement par une couche de terre de plus de 30 centimètres rapportée sur les espaces végétalisés. Cela impliquera que le potentiel de graines du site sera définitivement perdu. La végétalisation sera donc totalement rapportée à l'exception de quelques arbres. La biodiversité sera plus « réintroduite » que « préservée ».

Le décaissement très important et le retrait total de tout le substrat (comme cela a été fait pour l'aménagement des berges de l'île de Monsieur) pose question. Ce substrat est effectivement très riche et porteur de l'histoire industrielle et écologique des lieux. On pourra à ce sujet se

reporter à l'excellent ouvrage « Sous les pavés la terre, connaître et gérer les sols urbains »⁹... qui alerte et donne des outils pour préserver « ces témoins précieux de l'histoire de nos villes que sont les sols ».

>>> Proposition biodiversité. Afin de remédier à cette situation, l'association propose :
- qu'une planification de l'évolution écologique du linéaire soit réalisée par séquences ;
- qu'un maximum de substrat ne soit pas déplacé, et que quand cela s'avère nécessaire, celui-ci soit réutilisé sur le site et le plus près possible, notamment lors des décaissements importants de l'Echappée de Meudon et du Balcon de la résistance à Issy-les-Moulineaux.

2.4.3.2 Retrouver la mémoire enfouie sous terre

Sur le plan de la mémoire, l'ensemble des sols des bords de Seine du Bas-Meudon comprend d'importants témoignages, uniques, de l'histoire locale, notamment au sujet de la verrerie royale de Sèvres au Bas-Meudon. Lors de travaux réalisés par Espaces sur les berges (mares) et surtout lors de la création des parkings par Gemalto, Espaces a découvert cette présence, connue des historiens locaux. Une première campagne de collecte a pu être réalisée en 2005-2006 et remise officiellement au Musée d'art et d'histoire de Meudon le 4 octobre 2006 (L'écho-cantonnier N°21 septembre 2005 p. 11 et N°25 mai 2007 p.19). Il conviendra de veiller à collecter ces témoignages tout au long du chantier.

Une sculpture réalisée par les jeunes de la maison des bords de Seine et inaugurée en présence d'Hervé Marseille, maire de Meudon, a ainsi été réalisée au centre du Jardin des 5 sens situé à l'aval immédiat de la place Bergeyre inaugurée le 26 mai 2005.

>>> Proposition mémoire. Prendre toute précaution utile (planification du chantier, sondages préalables, collecte des tessons et scories de la verrerie de Sèvres au Bas-Meudon à laquelle les équipes d'éco-cantonniers d'Espaces sont à même de contribuer (comme indiqué plus haut).

2.4.3.3 La présence oubliée du martin-pêcheur et le risque pour les espèces

L'association Espaces s'étonne fortement que la présence depuis toujours et très régulièrement observée du martin-pêcheur n'ait pas été notée. Cet oiseau qui niche dans la berge à la limite de l'eau est pourtant régulièrement observé sur le site. Il est d'ailleurs intégré par l'étude ornithologique des berges de la rive gauche de la Seine réalisée par le Corif (2008) pour l'association Espaces sur le linéaire du projet. Le projet d'aménagement risque d'impacter très fortement l'habitat de cette espèce considérée comme patrimoniale. C'est aussi le cas du grèbe gastagneux, de la sterne pierregarrin, de la bergeronnette des ruisseaux et du gobemouche gris, autres espèces patrimoniales que l'on retrouve par contre dans l'état des lieux du dossier d'enquête publique.

⁹ Sous la direction de Claude Cheverry et Chantal Gascuel. Publié par Omniscience en août 2009 dans le cadre du programme Ecrin (Echange et coordination recherche-industrie auxquels participent le CNRS et le Ministère de l'écologie. Xavier Marié du bureau d'étude Sol paysage, partenaire d'Espaces, qui intervient notamment auprès des villes de Courbevoie et Issy-les-Moulineaux, est un des 30 coauteurs de l'ouvrage.)

L'étude ornithologique du Corif concluait que la gestion écologique des sites et la présence de friches telles que le Jardin des 5 sens (situé à Meudon) ou le terrain dit « des mégalithes » (situé à Sèvres), très appréciés des nicheurs, participait à la richesse spécifique des berges. Ce qui est également mentionné dans le dossier d'enquête, sur la richesse écologique des deux mares réalisées sur le haut des berges de Meudon par les éco-cantonniers d'Espaces (p.86 du dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau).

Espaces apprécie que la station de *Cardamine impatiens*, espèce végétale protégée au niveau régional, située sur la berge du quai de Stalingrad, à Issy-les-Moulineaux, et découverte par Bruno Macé, agent de veille écologique de l'association Espaces, ait été prise en compte.

>>> Alerte végétation : L'association tient cependant à préciser qu'il y a une seconde station de *Cardamine impatiens* sur un ouvrage de génie végétal réalisé par Espaces sur la berge du quai de Stalingrad, toujours à Issy-les-Moulineaux (aval du pont de Billancourt), et qu'elle l'a signalée au cours de l'été 2009, comme chaque fois qu'une découverte est faite, à la Ville et au Conservatoire de botanique du bassin parisien

Il est constaté dans le dossier d'enquête publique « loi sur l'eau » que la présence des mares aménagées par Espaces à Meudon, et qui sont pourtant de taille relativement réduite, constitue des écosystèmes appréciés des amphibiens. Ces petits aménagements ont été rapidement colonisés par des espèces végétales puis par des animaux aquatiques comme les amphibiens mais aussi des larves de libellules. Ces exemples montrent que les potentialités écologiques ne demandent qu'à s'exprimer. Il manque seulement des habitats.

>>> Proposition aménagement de milieux aquatiques. Espaces propose donc que de tels aménagements soient intégrés au projet. Dispersés le long du linéaire, ils participeront ainsi à l'effet corridor écologique et faciliterait le transfert des espèces aussi bien le long de la Seine que transversalement. Il s'agirait de renforcer les noues prévues par des mares et de supprimer les bassins (voir point 2.4.5) qui minéralisent inutilement les berges.

Espaces apprécie particulièrement les précautions prévues en matière de gestion des espèces exotiques invasives telle que la renouée du Japon. Ces préconisations devront être strictement respectées au cours du chantier. Espaces met en œuvre un plan de lutte contre l'envahissement par cette espèce depuis plusieurs années et suit l'évolution des différentes stations.

2.4.4 La typologie des plantations

Espaces apprécie que le projet ménage des espaces publics prenant en compte différentes **strates de végétation, indispensables** au développement de la biodiversité.

Espaces attire toutefois l'attention sur **l'importance de prendre en considération la strate arbustive** souvent négligée dans les projets d'aménagement. Les arbustes d'essences locales tels que l'aubépine (*Crataegus monogyna*), le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), la cytise (*Laburnum anagyroides*), la viorne lantane (*Viburnum lantana*), le fusain (*Euonymus europaeus*), le troène (*Ligustrum vulgare*), l'églantier (*Rosa canina*), le groseiller (*Ribes uva-crispa*), le noisetier (*Coryllus avellana*), le sureau noir (*Sambucus nigra*), déjà présents sur le site, se développent très bien en bosquet ou en haie écologique, comme les équipes d'Espaces

ont pu en planter au cours de ces quinze dernières années¹⁰. Ces haies sont particulièrement appréciées de l'avifaune.

Espaces attire l'attention sur la prise en compte des écosystèmes existants qu'il est important de préserver. Le projet d'aménagement de la Vallée rive gauche est de grande ampleur, il semble important à l'association que des zones de refuges soient ménagées pour les espèces au moment des travaux, par un phasage permettant à la faune et la flore de migrer au fur et à mesure des travaux.

Le recours aux espèces locales ainsi que la diversité et la multiplicité des espèces implantées sont indispensables à l'aménagement des sites. Les mélanges grainiers devront tenir compte des espèces déjà présentes sur le site. Espaces tient à la disposition du Conseil général des Hauts-de-Seine l'étude floristique actualisée qu'elle a réalisée sur l'emprise du projet et qui montre que plus de 300 espèces floristiques s'y développent.

Espaces attire aussi l'attention sur la présence sur le secteur du projet **d'espèces floristiques exotiques invasives** telles que la renouée du Japon. Espaces met en œuvre depuis plusieurs années un plan de lutte contre l'envahissement par cette espèce dont les résultats sont positifs. La renouée du Japon, mais aussi le buddléia et la verge d'or du Canada, aussi présentes sur l'emprise du projet, profitent des remaniements de terrain pour se développer au détriment de la végétation locale. Il conviendra donc d'être particulièrement attentif sur ce sujet. Il en est de même si des exports de terres et remblais devaient être effectués, afin de ne pas « polluer » de nouveaux sites. Sur ce dernier point, l'enjeu affiché de limiter l'import et l'export de matériau est une bonne orientation que l'association soutient.

2.4.5 La gestion des eaux pluviales

Espaces se félicite que le projet d'aménagement intègre les principes des noues d'infiltration qui, en plus de participer à l'épuration des eaux pluviales, constituent de véritables écosystèmes.

Espaces ne comprend pas bien la distinction entre bassins (Sèvres amont) et la différence entre les zones d'infiltrations (décrites dans le tableau 3 p.18 du dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et p. 234 et suivantes du dossier de DUP)¹¹ et les noues, qui sur les plans apparaissent pour parties en bleu, pour parties en vert.

>>> Proposition eaux pluviales : Espaces préconise l'abandon total des bassins imperméables situés en bords de Seine (notamment à Sèvres¹² amont et semble-t-il à Meudon) au profit de fossés drainants et noues généralisés comme proposé en de nombreux endroits. L'exemple de la gestion des eaux pluviales de Meudon campus conçu par le paysagiste Michel Desvignes dans de telles noues illustre le très bon fonctionnement de ce système traditionnel. **Des mares pourront être utilement intégrées à cet ensemble de noues (comme proposé en 2.4.3.3).** Ces projets ont de multiples inconvénients :

- minéralisation et imperméabilisation totale des sites concernés ;

¹⁰ Celles-ci ont particulièrement été installées sur les bords de Seine à Meudon (barrières paysagères), rue Troyon à Sèvres (en amont et en aval du passage piéton sous le tramway).

¹¹ Zones ou noues d'après les plans. Sèvres : amont secteur B. Meudon : E. Issy : aval F, I.

- risques de fissure des bassins à l'exemple des multiples bassins et fontaines vides qui ornent nos villes (bassin de l'immeuble Delkia de Jean Nouvel, créé par Jean-Claude Hardy) ;
- réduction des espaces verts ouverts ;
- nécessité de pomper de l'eau dans la nappe, qui doit être préservée pour des usages indispensables ;
- coûts prohibitifs de création et d'entretien.

2.4.6 Les ambiances paysagères

Le projet prévoit l'aménagement d'une succession de séquences qui tiennent très peu compte de l'existant. Il nous semble que cette transformation totale du paysage manque de fluidité, de « douceur » et de « rondeur » pour une lecture qui devrait onduler au fil de la Seine. L'impression qui se dégage est assez géométrique. La mise en place des différents cheminements très linéaires, des gradins calcaires, de la murette anti-crue... rigidifie l'aspect paysager y compris au niveau des grandes pelouses qui devraient permettre une transversalité vers la Seine.

Par ailleurs, l'association Espaces regrette que certains éléments tels que la mise à l'eau pavée à caractère patrimonial du port du bas Meudon n'ait pas été intégrée au projet (Cf remarques secteur D, l'échappée de Meudon).

Enfin, il semble manquer dans cet aménagement des secteurs plus intimes, plus arborés où les promeneurs pourraient bénéficier de fraîcheur durant la belle saison.

2.4.7 Les mesures de compensation

Ainsi, pour l'association, il semble indispensable que les mesures prises pour limiter l'impact de l'aménagement intègrent la mise en place de zones refuges d'une superficie suffisante pour permettre à la faune et à la flore de poursuivre leur cycle de vie. Cela implique par conséquent que ces zones de refuge ne soient aménagées qu'une fois les capacités d'accueil des espaces nouvellement aménagés soient suffisantes. La mise en place de protections temporaires amovibles ne nous semble pas suffisante.

Le fait que le planning prévisionnel ne prévoit pas de travaux pendant les périodes de reproduction est effectivement essentiel et nous nous réjouissons que cela soit prévu.

L'utilisation de supports pré-végétalisés présente l'avantage de constituer des habitats fonctionnels mais il arrive fréquemment que la végétation de ceux-ci reprenne mal du fait du changement de conditions entre la pépinière et le site d'aménagement.

>>> Proposition techniques de génie végétal : Espaces demande que soient privilégiés des travaux réalisés sur place. L'association peut largement y contribuer comme prévu dans le Schéma d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges (février 2006) du Conseil général des Hauts-de-Seine (p.106) et comme cela a été fait tant dans le cadre de l'aménagement du parc de l'île Saint-Germain que de celui des berges de Seine depuis 15 ans. Tout ceci est plus écologique, crée de l'emploi local et coûte beaucoup moins cher.

Espaces réalise une veille écologique (suivi de la faune et de la flore indigènes, des espèces horticoles et invasives) depuis 15 ans sur le site. L'association apprécie que ce principe soit

appliqué comme mesure d'accompagnement et propose d'y participer. L'association adhère au concept de la charte de « chantier vert » qui doit être absolument mise en oeuvre (Cf. page 159 du dossier loi sur l'eau).

3. Remarques par séquence

3.1 Secteur A : le belvédère du Pont de Sèvres

Ce belvédère s'étend sur l'emplacement de l'ancien port de Sèvres.

3.1.1 Cheminements

Espaces regrette que le cheminement soit prévu en béton et sollicite le remplacement par une grave compactée qui permettrait une certaine infiltration.

3.1.2 Cheminement cyclable et piéton le long de la RD7

A l'aval du passage à niveau, Espaces préconise :

- le prolongement de la piste cyclable ;
- le maintien du trottoir, très emprunté ;
- la création d'une traversée piéton/cycliste vers le centre de Sèvres, au-dessus de la trémie, comme préconisé dans la phase diagnostic (cf. annexe N°4).

On pourra se reporter à l'avis du Comité sévrien de développement durable sur ce sujet.

3.1.3 Végétation

Nous apprécions la végétalisation prévue au niveau de **la noue d'infiltration** mais aussi les grimpantes du mur de soutènement. Espaces demande qu'un grand soin soit apporté dans le choix des végétaux.

Par ailleurs, **la surface de la pelouse** est particulièrement intéressante. Une prairie riche en biodiversité pourrait s'y développer à partir du potentiel grainier existant entretenu en gestion différenciée. Certaines zones éventuellement matérialisées par des barrières temporaires pourraient ne pas être fauchées (ou bien en octobre à la fin des cycles de vie de la faune et de la flore), d'autres correspondant à des zones de pique-nique pourrait être fauchées plus régulièrement.

Espaces propose que **le belvédère engazonné évolue vers une prairie fleurie** entretenue en gestion différenciée de manière à enrichir la biodiversité.

Sur l'ensemble du site, Espaces préconise **le renforcement de la strate arbustive** de façon significative pour offrir à la faune des abris.

Afin d'enrichir le site, très minéralisé par le bassin de rétention, Espaces propose, comme elle l'avait fait lors de la récente enquête loi sur l'eau relative au bassin de rétention, d'installer des pontons flottants d'hélophytes (Espaces tient cet avis à disposition).

3.1.4 Limiter la minéralisation

La structure de la berge actuelle est déjà faite d'un rideau de palplanches, **il ne semble pas indispensable d'y mettre un nouveau rideau de palplanches**, bien au contraire. La partie la plus en amont est encore végétale, il conviendra de la préserver.

Sur la partie amont, il ne semble pas à Espaces que ce secteur connaisse une dégradation nécessitant la mise en place d'**un rideau de palplanches, qui existe déjà en partie et qu'il ne faut surtout pas prolonger**.

Espaces ne voit aucun intérêt à **la minéralisation de la pelouse par les gradins qui impactent de façon très forte le milieu naturel -déjà préempté par le bassin de rétention- et demande donc son abandon**.

3.1.4 Mégalithes

S'il doit être déplacé, Espaces propose que **l'alignement de mégalithes -issus de l'ancien port et actuellement disposés en une sculpture de « land art » imaginée par l'artiste boulonnaise Brigitte Sillard- retrouve un emplacement sur le site originel du port de Sèvres, dans un agencement à définir comme écrit au Conseil général en 2009**. Créée avec les éco-cantonniers de l'association, la sculpture fut inaugurée le 6 juillet 2000 par les maires de Sèvres et Meudon.

3.2 Secteur B : Aux pieds des coteaux, Sèvres

3.2.1 Un des secteurs paysagers les plus riches écologiquement

Ce secteur est particulièrement étroit mais un des plus riches et appréciés du Val de Seine, car protégé de la route et très riche écologiquement. D'ailleurs le Conseil général a utilisé une photo du site pour sa carte de vœux 2010 représentant les berges de Seine du département, l'attribuant par erreur à Issy-les-Moulineaux.

Le site est caractérisé par un perré maçonné colonisé par une végétation herbacée mais aussi arbustive (avec notamment du buddleia, espèce exotique envahissante que les équipes d'Espaces enlèvent régulièrement) et quelques arbres adaptés au bord de cours d'eau et notamment quelques saules ainsi que d'autres moins adaptés (comme les érables sycomores).

La présence d'une végétation herbacée n'endommage pas les perrés, il conviendra de préserver cette strate qui participe au corridor écologique sur ce secteur très étroit, et même si l'aménagement du chemin en encorbellement risque de la limiter.

Si certains arbres doivent être abattus pour préserver le perré, la ripisylve, particulièrement appréciée de l'avifaune, doit être restaurée.

3.2.2 Le questionnement lié à la passerelle d'accès à l'île Seguin

Le projet est pour l'instant gelé (confirmé officiellement par le maire de Sèvres le 1^{er} février 2010 aux habitants du quartier), voire abandonné (même s'il sera souhaitable de retrouver un nouvel accès à l'île, mais peut-être plus à l'aval ou sous forme de liaison par bac, actuellement étudiée par Espaces¹³).

La présence de la rampe d'accès à la passerelle menant à l'île Seguin est une contrainte importante au développement de la végétation arbustive et arborée sur le linéaire. Des mesures compensatoires devront être prises pour que les différentes strates de végétation indispensables au développement de la biodiversité soient suffisamment représentées (Espaces a proposé de telles compensations, non prises en compte dans le projet, lors de l'enquête publique relative à la passerelle).

3.2.3 Protéger et valoriser fortement la zone d'atterrissement

Ce linéaire est situé sur le grand bras de Seine où la navigation est importante, toutefois on y note la présence d'une zone d'atterrissement en pied de perré de plusieurs dizaines de mètres de long, l'une des seules de cette ampleur en Val de Seine, et la seule sur Meudon et Sèvres. Celle-ci, sans doute antérieure à la création du perré, résiste donc sans problème aux ondes de batillage. L'abandon du projet de passerelle permet de la maintenir en l'état.

La végétation y est assez peu diversifiée, et contrainte par un fort ombrage du site (du fait de la proximité de la péniche... installée depuis une dizaine d'années). On note toutefois la présence d'une station conséquente d'*Epipactis helleborine*, orchidée relativement commune mais dont il n'existe que peu de stations sur le linéaire. Il nous semble probable qu'une nouvelle mise en lumière du site par le départ prévu de la péniche et l'abattage d'érables suffirait au développement d'une végétation héliophyte typique des bords de cours d'eau éventuellement aidée par un ouvrage de génie végétal pur de type fascine d'héliophytes.

La mise en place d'un rideau de palplanches détruirait totalement cet écosystème et est donc à proscrire.

2.3.4 Maintenir le cheminement paysager

Sur ce secteur, la promenade en encorbellement et totalement minéralisée créée en face du projet de bassin (à l'amont) n'a aucune raison d'être étant donnée la largeur du site.

Pour la partie aval, la passerelle reliant l'île Seguin étant pour le moment abandonnée, le cheminement peut être préservé en l'état.

Les bateaux-logements n'étant pas destinés à rester en place, il n'y a pas de nécessité de creuser d'accès aux réseaux.

Seul le cheminement de grave est à refaire, et les perrés à dégager en partie.

¹³ Etude-action en cours sur un passeur de rives menée par Espaces en lien avec le Comité départemental du tourisme, le Conseil général des Hauts-de-Seine, la Diren Ile-de-France, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Conseil régional d'Ile-de-France.

Espaces souhaite que le chemin garde sur cette partie, pour l'essentiel, son aspect actuel très apprécié de tous les promeneurs.

Mémoire mégalithes (Cf. 3.1.4).

3.3 Secteur C : Le bassin-Sèvres

A l'heure actuelle ce secteur est marqué par la présence du terrain dit « des mégalithes », friche urbaine gérée en gestion différenciée depuis 15 ans par les équipes d'Espaces. D'après l'étude botanique réalisée entre 2005 et 2007 par Bruno Macé, de l'association Espaces, ce terrain est le plus riche du secteur en biodiversité végétale avec 84 espèces végétales. L'étude ornithologique du Corif précise que sur ce terrain de nombreuses espèces sont potentiellement nicheuses.

Le projet d'aménagement sur cette séquence prévoit un véritable bouleversement du site pourtant intéressant écologiquement.

Si le principe de l'épuration des eaux par phytoremédiation est une technique alternative écologique qui est très intéressante, la mise en place de tels bassins sur ce secteur ne nous semble pas judicieux pour plusieurs raisons :

- la structure artificielle et bétonnée des bassins participent à l'artificialisation totale du sol jusqu'à présent naturel. Il aurait pu être plus intéressant de travailler au moins à partir d'un fond argileux.
- un fond bétonné aurait tendance à emmagasiner la chaleur, entraînant une forte évaporation de l'eau et une eutrophisation importante des bassins. Un entretien particulièrement rigoureux serait nécessaire pour limiter le développement d'algues filamenteuses et autres, ainsi que des déchets flottants de tous types.
- Si l'épuration des eaux pluviales est intéressante, il nous semble dommage de devoir pomper dans la nappe pour assurer un niveau d'eau suffisant en période sèche. Les bassins plantés du chemin de l'île à Nanterre sont eux alimentés par l'eau de Seine.

Sur ce site, il conviendra de **faire attention à l'importante station de renouée du Japon** en cours de traitement par Espaces, et à ne pas disperser les rhizomes.

Mémoire mégalithes (Cf. 3.1.4).

3.4 Secteur D : L'échappée à Meudon

3.4.1 Préserver l'immeuble du 49 route de Vaugirard

L'association Espaces souhaite que cet immeuble, qui a une histoire singulière (propriété Galice), ayant résisté aux usines Renault et à l'arrivée de Meudon Campus, puisse rester et offrir ainsi des logements sociaux si indispensables (80 % des salariés en insertion de l'association ne bénéficient pas de logement individuel). L'immeuble vient d'être immortalisé par Jean-Pierre Jeunet dans son dernier film « Micmacs à tire-larigot » comme témoin de l'histoire de la banlieue.

La ruelle pavée est ce qu'il reste de l'entrée rue de la Verrerie située face à la passe de la Verrerie. Il serait judicieux de la conserver au titre de la mémoire des lieux.

Etant donnée la largeur de l'emprise à cet endroit, il semble possible d'éviter cette démolition.

3.4.2 Les traversées piétonnes

Une traversée piétonne de la route de Vaugirard est à prévoir au droit de la ruelle aux Bœufs, axe piéton et historique très important vers les hauts de Meudon.

L'aménagement proposé ne tient aucun compte de la mémoire des lieux. Il serait souhaitable qu'il intègre dans son schéma d'aménagement les anciennes ruelles dénommées « passes ». L'histoire du site a été merveilleusement comptée avec précision dans les numéros 70 à 77 du bulletin du Comité de sauvegarde des sites de Meudon (1989 à 1992). Espaces suggère notamment de maintenir dans la structure de l'espace de nature des bords de Seine les « passes », ces passages créés dans l'axe des chemins qui descendent des coteaux pour aller de la route de Vaugirard au chemin de halage, qui remémorent deux siècles d'histoire du site : passages et passes du Funiculaire, de l'Industrie, de la Verrerie, Huvé...

3.4.3 Aménagement des berges

Le principe d'aménagement sur ce secteur consiste à la mise en place d'une pelouse s'ouvrant sur la perspective visuelle entre les deux rives. Il est prévu de remplacer le perré sur 180 m par des gradins calcaires.

Il nous semble dommage de ne pas profiter de l'espace disponible pour recréer une plage en pente douce donnant directement en Seine. La végétalisation adaptée de cette pente douce permettrait de reconstituer une berge totalement naturelle. Le pied de berge pourrait être consolidé par une fascine ou une plage d'hélophyte. De véritables accès à l'eau seraient rendus possibles (dans le dossier, il est parlé « d'accès symbolique » à l'eau) éventuellement avec la mise en place de gravière, intéressante pour la faune piscicole lithophile. **La mise en place de palplanches -qu'il convient de prohiber chaque fois que possible comme expliqué précédemment- serait alors totalement inutile.** Un cheminement en grave compactée serpentant à travers cet espace naturel assurerait la continuité de la promenade.

Comme indiqué pour le secteur de Sèvres, l'estacade en bois est à éviter et Espaces n'y est pas favorable. D'un coût et d'une maintenance importante, elle oblige à minéraliser le sol (portage de la passerelle), et empêche toute végétation...

3.4.4 L'ancien port du Bas-Meudon ou place Charles Bergeyre

L'association s'étonne vivement que la sauvegarde de la place Bergeyre, ancien port du bas Meudon, et sa mise à l'eau, ne soit pas assurée d'après les plans dans le projet d'aménagement. L'association souhaite donc le maintien de la belle zone pavée du port du Bas-Meudon (place Charles Bergeyre) qui permettrait de faire le lien avec l'histoire du site. Cette place est l'ancien port pavé construit sur pieux de bois comme toutes ces constructions dont la stabilité fait ses preuves de façon exceptionnelle. Sur ce site l'octroi Louvois, le mur

de moellons qui soutient la placette où poussent actuellement des marronniers, les barrières historiques seraient à restaurer et conserver. La mise à l'eau, ancien abreuvoir à chevaux, sera également à restaurer. Les mises à l'eau sont un des très rares lieux où les promeneurs et usagers peuvent aller jusqu'à l'eau. Celle-ci est par exemple d'une très grande utilité pour les arrosages (prise d'eau) lorsque nécessaire.

Espaces attire particulièrement l'attention sur ce site historique exceptionnellement conservé (qui n'est pas mentionné sur les croquis) car dans les dernières années, le vieux port de Sèvres (dont quelques pierres ont pu être récupérées par Espaces avec l'aide de la Ville de Sèvres, cf *secteur A*) a disparu pour laisser place au bassin de rétention du ru de Marivel, et plus récemment la belle mise à l'eau plus que centenaire située à l'aval du pont de Sèvres a été supprimée lors de l'aménagement des berges de l'île de Monsieur. En annexe, sont mis des plans de la structure du port de Meudon.

3.5 Secteur E : Saint-Germain aval

Sur cette séquence les aménagements sont relativement réduits, on voit apparaître les premiers ouvrages de restauration de berges en génie végétal.

Peu d'éléments nous permettent de nous faire un avis sur les techniques employées. Il semblerait que le perré en mauvais état pourrait être remplacé par un fascinage de saules (page 24 du dossier loi sur l'eau). La fascine de saules est une technique de maintien de pied de berge, les lits de branches à rejet ou les lits de plants et de plançons sont des techniques plus adaptées à la reconstitution de talus.

Espaces a réalisé il y a plusieurs années sur ce site une frayère qui mériterait d'être conservée et amplifiée.

Par ailleurs la végétalisation héliophyte en pied de berge serait maintenue en place par des gabions. Si le recours à cette technique mixte peut présenter des caches pour la faune piscicole, il pourrait être intéressant qu'il ne soit pas systématique.

L'aménagement d'une terrasse belvédère sur le toit de la station de Vaugirard est intéressant, il pourrait s'accompagner d'une végétalisation.

C'est sur ce secteur que se développe la deuxième station de *Cardamine impatiens*, espèce végétale protégée au niveau régional. Espaces a réalisé en 2006 un ouvrage de génie végétal qui démontre que le recours au gabion n'est pas nécessaire. Cet ouvrage reconstituant un écosystème de berge par génie végétal est particulièrement prisé par la faune aquatique. Il a montré que les techniques purement végétales sont applicables sur le site.

Le recul des péniches grâce à la mise en place de ducs d'albe est intéressant dans la mesure où il mettra en lumière le pied de berge et permettra aux héliophytes et à la faune associée de se développer. Par contre les ducs d'albe sont des aménagements massifs qui risquent d'avoir un impact sur la perception paysagère du site. Il pourrait être intéressant de varier les techniques de manière à alléger cet impact.

Sur ce site, il conviendra de **faire attention à l'importante station de renouée du Japon** (haut de berge) en cours de traitement par Espaces, et à ne pas disperser les rhizomes.

3.6 Secteur F : le balcon de la résistance

Espaces apprécie particulièrement la reconstitution d'une pente douce par décaissement de la berge sur la partie amont du secteur. **Une végétalisation adaptée du secteur limiterait au maximum le recours aux enrochements (réservés à la proximité du pont pour assurer la transition). Dans cette optique la mise en place de gabions ne semble pas nécessaire.**

Espaces se félicite qu'il soit prévu un sciage et l'habillage de la palplanche sur la partie amont.

3.7. Secteur G : les Chartreux - Issy

Espaces voudrait attirer l'attention sur des points particuliers :

- l'ombrage de la berge orientée au nord-ouest qui limite la croissance des végétaux ;
- l'étroitesse de la berge confinée par la présence d'immeubles participant à l'ombrage ;
- la présence, en face, de la berge naturelle du parc de l'île Saint-Germain, qui doit être préservée et dont on doit tenir compte dans les principes d'aménagement ;
- la présence sur ce secteur de nombreuses stations de renouée du Japon.

Espaces émet des réserves :

- sur la nécessité de l'enrochement présenté sur la coupe GV7 (dans l'annexe 1 du dossier loi sur l'eau) ;
- sur la mise en place d'une fascine de saules vivants en retrait d'un plaquage parement bois sur la coupe GV8. Il semblerait qu'en reprofilant légèrement le talus, la technique du lit de plants et plançons pourrait être applicable et plus durable dans le temps.

La mise en place d'un bac flottant d'hélophytes est une technique permettant le développement artificiel d'hélophytes sur des linéaires de berges ne permettant pas une végétalisation du substrat. Elle constitue une mesure compensatoire intéressante quoique nécessitant un entretien important que l'association pourrait prendre en charge en fonction des conventionnements à venir dont elle disposerait à ce moment-là.

En mars 2006, Espaces a remis au Conseil général des Hauts-de-Seine une note technique reprenant ses propositions pour le réaménagement des berges du quai des Chartreux.

Sur ce site, il conviendra de **faire attention à l'importante station de renouée du Japon** en cours de traitement par Espaces, et à ne pas disperser les rhizomes.

3.8 Secteur H : mail des Hirondelles

Espaces se félicite que ce secteur fasse l'objet d'une végétalisation et d'une vraie reconquête. Là encore Espaces préconise un traitement privilégiant la fascine d'hélophytes. Le secteur connaît peu de contraintes de batillage, la mise en place de gabions ou d'enrochements ne semble absolument pas indispensable, comme le démontre la bonne tenue des trois ouvrages

de génie végétal réalisés depuis 1996 par les équipes d'Espaces sur le petit bras de Seine. A titre de rappel, la réalisation de tels ouvrages de génie végétal coûte de 10 à 20 fois moins cher que les ouvrages de technique mixte, et créent plus d'emplois.

Il convient de valoriser la végétation existante.

Une piste cyclable est à intégrer côté Seine dans le sens Paris-Meudon.

3.9. Secteur I : Saint-Germain amont

Le projet d'aménagement végétal est intéressant. Comme expliqué plus haut, l'usage de gabions n'est cependant pas utile. La mise en place de gabions ou d'enrochements ne semble là encore pas indispensable, compte tenu des faibles contraintes de batillage.

Un passage piéton sécurisé est à créer à l'angle de la rue Camille Desmoulins.

Une piste cyclable est à intégrer côté Seine dans le sens Paris-Meudon.

3.10. Secteur J : l'avenue industrielle

Au moins deux passages piétons sont à créer pour relier les bureaux (Yves Rocher/Isséane) aux bords de Seine, et le port à la plaine.

Une piste cyclable est à intégrer côté Seine dans le sens Paris-Meudon afin d'assurer la jonction avec la piste cyclable des bords de Seine qui entre dans Paris par les quais.

4. Conclusion

Il semble indispensable à l'association Espaces que les opérations de restauration de berges soient envisagées à une échelle beaucoup plus fine que ce qui serait prévu.

En conclusion l'association Espaces souhaite attirer l'attention sur les points suivants :

- l'importance d'intégrer l'histoire, la mémoire des lieux, tant sur le plan historique que social et environnemental, ce qui n'apparaît absolument pas dans le projet présenté et est même pour l'essentiel nié. Le site n'est pas vide ni vierge, comme semble le présenter le dossier. Pour que les habitants puissent le respecter, se le réapproprier, il convient de retisser ce lien absent du projet. Des réunions de travail avec les acteurs concernés peuvent permettre aisément de recoudre le projet au territoire.
- l'importance que l'ensemble des espaces naturels réhabilités et créés concourent au **renforcement de la biodiversité locale des berges de Seine** ;
- que ce projet doit **s'inscrire dans le projet de Vallée de la culture**, apportant la dimension patrimoniale historique des berges de Seine (par la préservation et la mise en valeur de nombreuses traces du passé¹⁴), la dimension patrimoniale de la nature et des techniques qui y

¹⁴ A ce titre, lors des travaux sur les berges au Bas-Meudon, Espaces suggère que des fouilles soient réalisées pour collecter les éléments de la verrerie royale de Sèvres au Bas-Meudon, le site ayant servi pendant de nombreuses décennies de site de dépôt des scories, ultimes témoignages de cette fabrique à laquelle une salle du Musée d'art et d'histoire de Meudon est consacrée, et qui est dépositaire des premiers tessons collectés (L'écho-cantonnier N°25. Mai 2007 p. 19).

sont associées (fascinages, tressages de saules, génie végétal, site botanique naturel... illustrant le nouvel art du jardin), le développement d'œuvres de land art (deux étant déjà présentes sur le site) ;

- **le maintien et le développement d'emplois d'insertion** pendant la phase des travaux et pour la gestion postérieure du site. Espaces souhaite que des clauses sociales soient inscrites dans l'ensemble des marchés publics pour que cet aménagement procure des emplois aux habitants du Val de Seine en difficulté et sans emploi. De telles clauses assurent une fluidité entre les emplois des chantiers d'insertion (Espaces) et des associations intermédiaires, vers l'emploi classique et de droit commun. Avec les deux maisons de l'emploi concernées désormais bien équipées de chargés-e-s de mission clauses sociales (Maison des entreprises et de l'emploi Val de Seine), Espaces est à la disposition du Conseil général des Hauts-de-Seine pour travailler à un tel projet et souhaite poursuivre l'action partenariale d'insertion par l'écologie urbaine engagée, dans le cadre des travaux à venir.¹⁵

ANNEXE 1 : Extraits des différents documents de gestion du territoire concernant l'aménagement des berges.

I- Schéma d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges du Conseil général des Hauts-de-Seine

Développer la vocation de nature de la Seine et de ses abords

Les berges de Seine ont un impact paysager valorisant. Le cadre de vie fluvial représente un atout pour les habitants, les passants et les usagers de la Seine.

Sur les bords du fleuve, les opportunités de développer la vocation de nature existent tant dans la reconquête et l'aménagement de secteurs délaissés ou vacants que dans l'amélioration d'espaces existants.

Reconquérir de nouveaux espaces de nature

- en renforçant le caractère naturel des lieux déjà existants ;

Favoriser le maintien et le renforcement de la biodiversité

Le maintien et le renforcement de la biodiversité animale et végétale sur les berges et dans la Seine a une utilité à la fois patrimoniale et fonctionnelle. Toutes les actions entreprises dans ce sens contribueront, même modestement, à résoudre une problématique d'échelle planétaire : la préservation de la biodiversité. Cette préoccupation fait suite à une prise de conscience de la fragilité de notre patrimoine naturel composé d'une flore et d'une faune évoluant dans des milieux parfois menacés.

- en préservant les milieux naturels existants formés par le fleuve et ses berges ;

- en reconstituant des habitats naturels ;

- en prenant en compte le fleuve en tant qu'écosystème.

Réhabiliter les protections de berges à caractère naturel

En tant que fleuve navigué, la Seine subit des contraintes de batillage (ondes de choc des vagues générées par le passage des bateaux) qui nécessitent la consolidation de ses berges. Longtemps, ces ouvrages ont été à dominante minérale. Aujourd'hui, d'autres techniques se

¹⁵ L'aménagement de la seconde tranche du parc départemental de l'île Saint-Germain (Jardins imprévus, de 1996 à 2000) comme celui des berges de Seine depuis 14 ans sont les témoins d'actions réalisées en coopération entre le Conseil général des Hauts-de-Seine et Espaces (avec les Villes et l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour les berges de Seine), et qu'il est extrêmement profitable pour le territoire de profiter d'opérations d'aménagement pour développer des emplois d'insertion.

sont développées, en particulier le génie végétal qui privilégie la végétation indigène et redonne au fleuve son aspect naturel.

Envisager des techniques douces pour la protection des berges

- en localisant les lieux où ces techniques sont possibles ;
- en utilisant les techniques de génie végétal dans les lieux qui s'y prêtent ;
- en appliquant des techniques de confortement mixtes là où l'érosion est forte.

II Charte régionale de la biodiversité

La charte régionale de la biodiversité dont Espaces est co-rédactrice et signataire insiste sur l'importance des berges de fleuve en tant que corridor écologique.

Les berges de fleuve et rivières en ville sont également des lieux importants pour la biodiversité, en conséquence, les gestionnaires de berges chercheront à :

- *Utiliser les techniques végétales et les méthodes de substitution aux enrochements et aux palplanches.*
- *Diversifier les habitats aquatiques même dans les secteurs très urbains, où la pauvreté des habitats est aujourd'hui, plus que la qualité de l'eau, facteur limitant des populations piscicoles.*
- *Favoriser les zones de frayères piscicoles.*
- *Reconstituer le long des fleuves et des rivières des zones humides.*

III Le schéma directeur de la région Ile-de-France (Sdrif)

Le Schéma directeur de la région Ile-de-France adopté en septembre 2008 relève l'importance de la préservation des zones humides, des dépendances et des délaissés de rivière pour l'atteinte du bon état des eaux.

Le fleuve et les espaces en eau

Orientations :

L'urbanisation doit préserver la fonctionnalité des têtes de bassin et des zones d'expansion des crues.

Les zones humides, les dépendances et les délaissés de rivières, qui assurent un ensemble de fonctions indispensables à l'atteinte du bon état des eaux, sont à délimiter et ne doivent pas être dégradées.

La continuité écologique du milieu aquatique et des berges doit être recherchée par l'aménagement d'espaces ouverts et par la végétalisation au bord de l'eau.

Dans les séquences urbaines, les décisions d'urbanisme doivent :

- *intégrer les contraintes liées aux risques d'inondation ;*
- *ouvrir la ville sur le fleuve en assurant une meilleure mixité et compatibilité des usages entre les quartiers urbains et les sites d'activités riverains du fleuve et en valorisant les espaces de la trame verte situés au bord de l'eau ;*
- *structurer les sites d'activités associés à la voie d'eau et mieux les intégrer à leur environnement ;*
- *favoriser le transport par voie d'eau.*

IV Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage)

Le nouveau Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie adopté en octobre 2009 prévoit, entre autres, la renaturation des berges de cours d'eau artificialisé pour l'atteinte du bon état des eaux prescrit par la directive cadre européenne de 2000. Le schéma renforce encore les prescriptions en la matière, et la réalisation de tels ouvrages est financièrement aidée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie qui rappelle régulièrement qu'elle manque de projets en la matière, n'arrivant pas à dépenser les crédits pourtant nécessaires à une telle renaturation du fleuve.